

Nom Prénom n° licence (en cas de renouvellement)

Photo



Fiche de bienvenue
CAL Athlétisme Lisieux
Saison 2009 /2010
Suivez l'actualité du CAL sur le site
Internet du club :
<http://www.calathletisme.org>

Une nouvelle saison d'athlétisme démarre et vous souhaitez marcher, courir, sauter ou lancer. Notre club vous offre la possibilité de pratiquer ces activités dans une ambiance conviviale et sans pression. Notre devise est "le plaisir avant tout". Que vous soyez un athlète confirmé ou que vous vouliez simplement marcher pour vous détendre et garder un peu la forme, vous trouverez au CAL des conseils, l'accès à des équipements de qualité et à un encadrement qualifié.

Nous sommes affiliés à la fédération française d'athlétisme, ce qui vous ouvre droit à une licence sportive officielle (avantages et garanties).

A partir de 6 ans et sans limite d'âge supérieur vous trouverez un groupe pour vous accueillir et pratiquer dans la bonne humeur un des sports les plus anciens au monde.

Alors bonne saison d'athlétisme avec le CAL et sachez que nous sommes heureux de vous accueillir dans votre club !

Le bureau du CAL Athlétisme Lisieux

Les activités du club :

	Jeune (6 à 17 ans)	Adulte	Lieu
Lundi		Jogging santé 19h30 – 21h00	Stade Bielman
Mardi		Préparation compétition (VMA) 18h45 – 20h30	Stade Bielman
Mercredi	Athlétisme général 14h00 - 15h30 (6 à 10 ans) 15h45 - 17h15 (11 à 18 ans)	Running loisir et préparation physique générale 19h30 – 21h00	Stade Bielman
Jeudi		Préparation compétition (allure spécifique) 18h30 – 20h30	Stade Bielman
Vendredi	Athlétisme général 18h00 – 19h30	Marche nordique 19h00 – 20h30	Cambremer
Samedi	Athlétisme spécialisé (saut – lancer) 9h30 – 11h00	Marche nordique 10h00 – 12h00	Stade Bielman
Dimanche		Running préparation physique générale 8h30 – 11h00	Parcours sportif Lisieux

De 6 à 17 ans, 60 euros + certificat médical d'aptitude à la pratique d'un sport en club de **moins de trois mois**. (Chèque à l'ordre de : CAL athlétisme)

A partir de 18 ans, 93 euros + certificat médical d'aptitude à la pratique d'un sport en club et en compétition de **moins de trois mois**.

Remise de 5 euros à partir du deuxième licencié de la même famille (frère, sœur, père et mère)

Paiement possible en trois chèques. Chèques ATOO acceptés.

